Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID: 095-219500618-20240404-D00104042024-DE

Délibération n°: 001-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

Nombre de Conseillers :

Du: 04 avril 2024

en exercices: 11 présents: 10 pouvoir: 1 votants: 11

Date de la convocation :

29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR:

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

ETAIT ABSENT EXCUSE:

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION:

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET: Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le nont-la-Forêt

ID: 095-219500618-20240404-D00104042024-DE

Délibération o

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 04 avril 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt